



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:
18-03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 11 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Knaff, Zwally, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Codello, Becker, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Cession d'un terrain par les consorts Lejeune/Lepanto

Vu l'acte de cession administratif du 17 novembre 2009 entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et les consorts Lejeune/Lepanto d'autre part, aux termes duquel les consorts Lejeune/Lepanto cèdent à la Ville d'Esch-sur-Alzette un terrain, emprise, sis au lieu-dit « rue de Bergem », inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section B de Lallange sous le n°533/3483, d'une contenance de 1 a 2 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait à titre gratuit ;

Considérant que ce terrain sera introduit dans le domaine public;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de cession précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/12/2009.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,